



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 23 OCTOBRE 2025

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 28

OBJET :

**Autorisation de cession
de deux véhicules
communaux**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-cinq, s'est rassemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :

M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Denis ADAM, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI, M. Alexandre DUMONT, Adjoints au Maire, M. Gilles CARBONNET, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (quitte la séance à 19 h 50, pour le point n° 19), M. Jean-Moïse VENEROSY, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, M. Gilles CARBONNET, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, M. Romain SARRASIN, M. Bérenger CERNON (présent à 19 h 25, à partir du point n° 8), Mme Camille BONADONA, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH

Mme Dominique RENONCIAT donne pouvoir à Mme Vannina ETTORI

M. Gérard BOUTHIER donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
Mme Audrey WACQUIEZ donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL

Mme Victoire REFALO donne pouvoir à M. Denis ADAM

Mme Vanessa MAZEAU donne pouvoir à Mme Marie-Christine ROBILLARD

M. Bernard TARKALI donne pouvoir à M. Didier LE COZ

Secrétaire de séance : M. Cyril MERTENS

Reçu en préfecture
le 28/10/2025

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251023-lmc110924H1-DE

Publication le 27/10/2025

OBJET : Autorisation de cession de deux véhicules communaux

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la Ville de Yverres dispose de deux véhicules : un Renault Scénic immatriculé FT 117 VL et un Peugeot 5008 immatriculé FY 280 ZM, aujourd'hui affectés au parc automobile communal et servant de véhicule de fonction au Directeur général des services et au Maire,

CONSIDERANT que des fragilités mécaniques sont apparues au niveau de leur moteur, rendant ces véhicules peu fiables. Pour assurer la sécurité des déplacements, il est nécessaire de remplacer ces véhicules,

CONSIDERANT que la société AUTOMOBILES DE CORBEIL-ESSONNES s'est proposée pour acquérir le Renault Scénic, pour un prix de 11 550 euros,

CONSIDERANT que le concessionnaire Peugeot TRUJAS à Montgeron s'est proposé pour acquérir le véhicule Peugeot 5008, pour un prix de 13 000 euros,

CONSIDERANT que l'article L.2122-22 (10°) du Code général des collectivités territoriales (CGCT) autorise le conseil municipal à déléguer au maire le soin de procéder à la cession de biens mobiliers dans la limite d'un montant fixé par décret. Le décret d'application (art. R.2122-8 du CGCT) fixe ce plafond à 4 600 euros,

CONSIDERANT que ces cessions envisagées dépassent ce plafond,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

AUTORISE la cession du véhicule Renault Scénic, immatriculé FT 117 VL, à la société AUTOMOBILES DE CORBEIL-ESSONNES pour un montant de 11 550 euros, conformément aux conditions négociées,

AUTORISE la cession du véhicule Peugeot 5008, immatriculé FY 280 ZM, au concessionnaire Peugeot TRUJAS à Montgeron pour un montant de 13 000 euros, conformément aux conditions négociées,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces cessions et de procéder aux formalités de radiation de ces véhicules auprès de l'assureur communal,

DIT que la recette sera inscrite au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

